NOTE AUX PARENTS D'ELEVES

Objet : Election au conseil d'administration du collège.

Chers Parents,

Comme chaque année, vous devez désigner vos représentants au conseil d'administration du collège. Cette élection aura lieu le **mercredi 18 octobre 2017** au collège à partir de **7h30**.

L'élection aura lieu au scrutin de liste à un tour, sans radiation, ni panachage.

Les deux parents sont électeurs.

Si vous ne pouvez pas vous rendre au collège ce jour-là, vous avez la possibilité de voter par correspondance à partir du **vendredi 13 octobre 2017** selon la procédure qui vous est indiquée ci-dessous en utilisant le matériel de vote ci-joint. Je vous recommande vivement d'utiliser ce moyen commode pour accomplir votre devoir électoral.

Le dépouillement du scrutin aura lieu immédiatement après le vote.

La Principale

COLLÈGE ROSE SAINT-JUST Académie Martinique Le Principal Tél. 0596 53 20 73

PROCEDURE DU VOTE PAR CORRESPONDANCE

1°) Mettre le bulletin de vote choisi (sans rature ni surcharge) dans une enveloppe **ne portant aucune inscription ou marque d'identification.**

2°) Cacheter cette enveloppe, et glissez la dans une seconde enveloppe et cachetée à son tour

3°) *Au recto* de cette enveloppe cachetée, inscrivez **l'adresse de l'établissement et la mention « Elections de représentants des parents d'élèves au conseil d'administration »**

3°) *Au verso* de cette enveloppe, **le nom et le prénom de l'électeur ainsi que son adresse et sa signature.**

5°) **Remettre** l'enveloppe au secrétariat du collège **dès le vendredi 13 octobre 2017** où elle sera revêtue du timbre à date de l'établissement puis insérée dans l'urne prévue à cette effet.